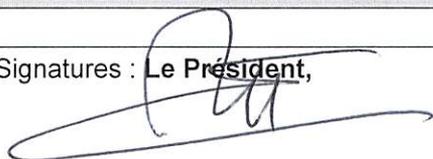


**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 07 juillet 2020**

<p>Année scolaire : 2019-2020</p> <p>Numéro de séance : 05</p> <p>Date de convocation : 23/06/2020</p> <p>Présidence de : M ROTTIER ERIC</p>	<p>Quorum : 15</p> <p>Nombre des présents : 20 + 1 arrivée à 19 heures</p> <p>Nombre d'absents excusés :</p>
--	--

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				désignation	N°
<p><b>ORDRE DU JOUR :</b></p> <p>Présentation du PV du CA n° 4 du 28 mai 2020</p> <p><u>Manuels scolaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste actualisée des manuels scolaires pour 2020-2021</li> </ul> <p><u>Conventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Convention d'occupation avec AMNESTY International – vendredi 9 octobre 2020</li> </ul> <p><u>Budget 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement de personnels de surveillance pour l'année 2020-2021 (AED et AESH)</li> </ul> <p><u>Internat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Information de la modification du fonctionnement de l'internat suite à la suppression du statut de MAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020</li> </ul> <p><u>Organisation pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition de la dotation des indemnités pour missions particulières (IMP)</li> <li>Présentation de l'organisation des enseignements et répartition de la dotation globale horaire (DGH) 2020-2021</li> </ul> <p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reçue le 03/07 émanant des élèves : options du lycée</li> <li>- reçue le 07/07 émanant de la BPE non examinée – délai trop court</li> </ul>	<p>VOTE</p> <p>VOTE</p> <p>VOTE</p> <p>VOTE</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p>2019-20/39</p> <p>2019-20/38</p> <p>2019-20/40</p> <p>2019-20/41</p>		

Signatures : Le Président,



Le Secrétaire,





## RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation de l'ordre du jour**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **monsieur le proviseur présente l'ordre du jour.**

2. Présentation/contexte

Deux questions diverses ont été présentées émanant l'une de la part des élèves relative aux options du lycée adressée le 03/07, l'autre émanant des représentants des parents d'élèves BPE reçue par courriel ce jour, ne pourra pas être examinée, le délai étant trop court.

3. Vote :

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.**

Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

- **Adoption du procès-verbal du CA du 28/05/2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **M. le Proviseur présente le PV du CA de la séance du 28 mai 2020**

2. Présentation / contexte

3. Commentaires / débat

4. Vote :

**M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 28/05/2020**

Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

## RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 1. Manuels Scolaires

- **Manuels scolaires pour 2020-2021**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :  
**Liste actualisées des manuels scolaires pour l'année 2020-2021**

2. Présentation / contexte

La liste des manuels pour l'année scolaire 2020/2021 a été communiquée par les documentalistes, puis adressée à l'ensemble de la communauté éducative pour prise en compte.

3. Commentaires / débat

Pas d'observations.

Pas de vote / information.

## RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 2. Convention

### • Convention d'occupation avec AMNESTY International

#### 1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

Convention d'occupation avec AMNESTY International – vendredi 9 octobre 2020

#### 2. Présentation / contexte

AMNESTY INTERNATIONNAL - Mise à disposition de la salle de restauration pour un moment d'accueil et de rencontre organisé en marge de l'assemblée générale d'Amnesty France (Palais Beaumont) autour d'un buffet le vendredi 9 octobre 2020, de 18 heures à 22 heures.

L'association se charge de la partie buffet, gestion des personnes, nettoyage, sécurisation notamment. Autorisation de principe, texte non finalisé compte tenu de l'incertitude sanitaire.

Participation éventuelle des élèves investis dans cette association

#### 3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au conseil d'administration d'approuver le principe de l'accueil de cette manifestation, convention d'occupation avec AMNESTY International.

#### 4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 19 Abstention : 1 Contre : 0

#### 5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/39

## RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 3. BUDGET 2020

### • Recrutement de personnels de surveillance pour l'année 2020-2021

#### 1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

Recrutement de personnel de surveillance (AED, AESH) pour 2020-2021

#### 2. Présentation / contexte

Une convention avec le lycée Montesquieu Bordeaux pour la mutualisation de la gestion de la paie a été déjà présentée et validée lors d'un conseil d'administration précédent.

Il s'agit de valider la proposition de recrutement de 12 ETP d'AED / AESH, qui seront rémunérés suivant la grille fonction publique à temps partiel, ou complet.

#### 3. Commentaires / débat

Les représentants des parents d'élèves FCPE demandent si des équipements adaptés aux élèves en situation d'handicap sont prévus dans et par le lycée.

Monsieur le proviseur indique que la mise en accessibilité de tous les établissements est une obligation réglementaire depuis 2014. Les matériels adaptés (ordinateurs, scanner ...) sont mis à disposition des élèves en fonction de leur handicap suivant une procédure mise en place par le Rectorat.

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point .

#### 4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

#### Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/38

- **Modification du fonctionnement de l'internat suite à la suppression du statut de MAP au 1/09/2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Suppression du statut de MAP**

2. Présentation / contexte

Le statut de maître au pair est supprimé à compter de la rentrée scolaire (cf document transmis)

Il y en avait 3 cette année. Une stratégie pour palier à cette suppression a été envisagée, cependant il n'existe aucune autre base légale afin de recruter d'autres personnes.

Se pose donc le service rendu aux élèves pour l'accueil du week-end : ouverture de l'internat pour les CPGE. Chaque élève interne CPGE dispose d'un badge qui lui permet d'accéder au lycée (portillon côté rue Louis Barthou) et à l'internat : un système est mis en place afin de vérifier la présence des élèves le week-end, les personnels logés seront informés via un relevé informatique..

3. Commentaires / débat

Les représentants des personnels enseignants demandent : que font les autres lycées ?

Monsieur le proviseur indique que les autres établissements font davantage appel à l'autonomie et la responsabilité des élèves CPGE qui sont alors assimilés à des étudiants en référence au système des cités universitaires. Pour le lycée Louis Barthou, jusqu'à ce jour, il était plus rassurant avec un maître au pair, ce dernier effectuant la liaison avec la direction : il n'y aura plus cette liaison. Ce sont directement les élèves qui seront responsables, développement de l'autonomie.

Les représentants des parents d'élèves FCPE font remarquer qu'au lycée Montaigne à Bordeaux, le MAP a été remplacé par un AED.

Un débat sur l'accueil des élèves mineurs le week-end est engagé, actuellement, les élèves qui ne sont pas majeurs ne sont pas accueillis le week-end.

**Pas de vote sur la modification du fonctionnement de l'internat suite à la suppression du statut de MAP au 01/09/20 car pas de modification du règlement intérieur.**

- **Répartition de la dotation des indemnités pour missions particulières (IMP)**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Répartition de la dotation des IMP**

2. Présentation / contexte

IMP - Pour les missions exercées en établissement, le décret IMP - 2015-475 du 27 avril 2015 - prévoit que les modalités de mise en œuvre des missions particulières sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur.

Monsieur le proviseur présente le document communiqué à titre préparatoire.

3. Commentaires / débat

Les représentants des personnels enseignants demandent des informations complémentaires sur les modalités de répartition de ces IMP, 05 en mathématiques alors qu'1 complète en maths actuellement.

Monsieur le proviseur précise que des choix sont à effectuer suivant les missions confiées aux différents coordonnateurs et référents de discipline, et précise que c'est un taux qui s'applique : 1 / 2 / 3 ... 0.25 / 0.5 / 0.75 .....

**M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver la répartition des IMP.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 19 Abstention : 1 Contre :

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/40**

Monsieur CHERET, représentant du conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, rejoint la séance.

- **Présentation de l'organisation des enseignements et répartition de la dotation horaire globale 2020-2021**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :  
Organisation des enseignements et répartition de la DGH
2. Présentation / contexte

Monsieur le proviseur présente l'organisation des enseignements, des classes et des groupes à la rentrée 2020.

En 2019/2020, l'établissement disposait de 1202.25 heures à répartir, pour 2020/2021, la dotation est de 1183.75 heures, soit une baisse de 18.5 heures.

3. Commentaires / débat

Monsieur le proviseur adjoint précise les effectifs comptabilisés à ce jour :

en 2<sup>nde</sup>, 455 places / 455 inscrits ; en 1<sup>ère</sup>, 380 places / 369 inscrits ; en terminale, 385 places / 360 inscrits ; en STMG 70/70 sur les 2 niveaux.

En CPGE toutes les formations sont à 31 élèves, la procédure n'est pas terminée, c'est encourageant.

Les représentants des personnels enseignants remarquent qu'il y aurait plus d'élèves cette année qu'en 2019, avec la perte d'une classe en 1<sup>ère</sup>. Pour les classes de 2<sup>nde</sup>, il semble qu'une politique de l'inspecteur d'académie viserait à orienter les afflux vers tel ou tel établissement.

Les représentants des parents d'élèves précisent que l'information qui a été effectuée auprès des élèves du collège marguerite de Navarre vise à donner plus d'attractivité au lycée Louis Barthou même du point de vue scientifique.

Monsieur le proviseur ajoute que des opérations d'information en direction du collège ont menées sur les formations scientifiques au lycée Louis Barthou.

Monsieur le proviseur revient sur la présentation de l'organisation retenue pour la rentrée 2020 et précise les trois principes qui ont présidé afin d'effectuer ces choix :

1/ les enseignements de spécialité : volume par groupes,

2/ Enseignements du tronc commun – en particulier en 2<sup>nde</sup>

3/ place des enseignements optionnels – plage ouverte entre 12h et 13h30 – cours le samedi matin.

Il est à noter qu'un large choix d'option est proposé, 6 en 1<sup>ère</sup> / 8 en 2<sup>nde</sup>.

Les représentants des personnels enseignants soulignent qu'il n'y a plus de DNL en 2<sup>nde</sup>.

Monsieur le proviseur répond qu'effectivement, les élèves de section européenne collège, intéressés par la langue disposent d'une année d'approfondissement en 2<sup>nde</sup>, puis une sélection des dossiers est effectuée au cours de l'année en 2<sup>nde</sup>, c'est une conséquence de la réforme du lycée, la connotation européenne étant retrouvée en classe de 1<sup>ère</sup>.

Un débat s'engage sur l'hétérogénéité des groupes, le tronc commun, le nombre d'élèves par groupe, la spécificité de l'ABIBAC.

Quelle gestion des options : les élèves ne peuvent présenter que 2 options, en choisissent souvent 3.

Comment caler ces options dans la semaine de cours : le mercredi après-midi ? comment le faire ?

Tous les enseignements de spécialité n'ont pas ouvert, alors que le lycée devrait proposer toutes les spécialités...

Monsieur le proviseur indique que la carte des formations dépend de la rectrice en relation avec la région / installations à prévoir. Par exemple, d'importants investissements ont été effectués afin de proposer l'option NSI, même s'il y a peu d'élèves inscrits, cette option est proposée.

Monsieur le proviseur revient sur la proposition présentée, les principes qui ont conduits à présenter ces choix, tout est à prendre en compte afin de proposer un fonctionnement optimal de l'établissement.

Les représentants des personnels enseignants souhaitent qu'un protocole de fonctionnement pour les années à venir soit établi afin de ne pas découvrir en juin le projet de rentrée.

Monsieur le proviseur indique que ces orientations ont déjà été annoncées en février.

Un long débat est engagé sur le dialogue au sein de l'établissement entre les informations en conseil pédagogique, l'information des représentants des personnels au conseil d'administration, information tardive sans tenue préalable de la commission permanente.

Un conseil pédagogique a eu lieu le 6 février, des questions ont été posées, il n'y a pas eu de retour par rapport à ce qui a été exposé. Chaque discipline a fait part de ses observations, mais aucune vision d'ensemble n'a été communiquée au préalable.

A l'issue de ce débat, les représentants des personnels enseignants précisent qu'ils voteront contre ce projet de répartition des moyens pour la rentrée 2020, en indiquant que l'établissement dispose de moins d'heures pour une augmentation d'élèves, et soulignent qu'ils reconnaissent le travail effectué par la direction.

Les représentants des parents d'élèves font également part de leur mécontentement sur cette situation et reconnaissent le travail effectué.

**M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver cette organisation**

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration **adopte** l'organisation de la structure pédagogique selon le tableau joint.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 9 Abstention : 3 Contre : 9

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2019-20/41](#)

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le proviseur précise que les élèves ont réalisé un important travail sur les options : témoignages 40 pages / pour garder les options grec / latin.

Cet argumentaire sera adressé aux membres du conseil d'administration prochainement.

La séance est levée à 20h35.

A l'issue de la séance, monsieur le proviseur tient à remercier monsieur BUSUTTIL, proviseur-adjoint, ainsi que monsieur TSJOEN, agent comptable – gestionnaire, qui quittent l'établissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour exercer auprès d'autres entités.